

Projet Agrivoltaïque à St-Julien-des-Landes et Vairé



LIVRET D'INFORMATION ET DE DIALOGUE

Ce livret contient

- Les planches de l'exposition d'information et de dialogue
- Des grilles de participation pour recueillir vos remarques, questions, propositions



Lundi 6 juillet 2026



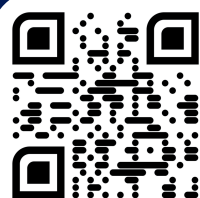
de 17h00 à 20h00



**Salle des fêtes de
St-Julien-des-Landes**

Rendez-vous sur la page web dédiée
→ **acceptablesavenir.fr/projet/st-julien/**

Nous contacter
→ **contact@acceptablesavenir.fr**



Votre participation

Ce livret synthétise les panneaux explicatifs présentés lors de l'Exposition d'information et de dialogue du 6 juillet 2026

Vous êtes invités à :

- Prendre connaissance des informations disponibles sur le projet
- Transmettre vos questions, remarques et propositions

Chaque affiche d'information est référencée par une pastille :

1 Projet Agrivoltaïque à St-Julien-des-Landes et Vairé	p. 4
2 La démarche de dialogue proposée	p. 6
3 Le comité de dialogue	p. 8
4 Les engagements pour le dialogue	p. 10
5 Pourquoi ce projet ?	p. 12
6 Le projet agricole	p. 14
7 8 L'agrivoltaïsme	p. 16
9 Verso Energy	p. 20
10 11 Le projet solaire	p. 22
12 Structures envisagées	p. 26
13 14 Enjeux écologiques	p. 28
15 Enjeux paysagers	p. 32
16 Réversibilité et Recyclage	p. 34
17 Retombées locales	p. 36
18 Calendrier du projet	p. 38
19 Éléments ouverts au dialogue	p. 40

Afin de tracer vos questions et suggestions, nous vous proposons de renseigner les informations ci-dessous.

Vous êtes : ☐ Elu.e ☐ Citoyen.ne ☐ Voisin.e ☐ Association

Si vous souhaitez rester anonyme, vous en avez la possibilité

☐ Rester Anonyme

Sinon :

Nom :

Prénom :

Commune :

*J'accepte que mes données personnelles soient traitées par Acceptables Avenirs dans le cadre de la présente démarche de concertation, conformément à sa politique de confidentialité.**

Signature

☐ **Je souhaite être informé(e) par mail des prochains évènements**

Adresse mail :

*** PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

Responsable du traitement

Les données personnelles recueillies dans le cadre de la démarche de concertation sont traitées par ACCEPTABLES AVENIRS, en qualité de responsable du traitement.

Finalité du traitement

Les données personnelles que vous transmettez (par exemple lors d'une contribution, d'une inscription à une réunion ou d'une demande d'information) sont utilisées uniquement dans le cadre de la démarche d'information, de dialogue et de concertation relative au projet.

Durée de conservation

Les données personnelles sont conservées pendant toute la durée de la démarche de concertation puis archivées à des fins de suivi et de traçabilité du projet. Elles sont conservées pour une durée maximale de cinq ans après la clôture de la concertation, sauf obligation légale contraire.

Destinataires des données

Les données personnelles sont exclusivement destinées aux personnes habilitées à intervenir dans le cadre de la démarche de concertation ainsi qu'aux prestataires techniques intervenant pour le compte d'Acceptables Avenirs et soumis à des obligations de confidentialité.

Publication des contributions

Les contributions recueillies dans le cadre de la concertation peuvent être reprises dans les comptes rendus, bilans ou autres documents liés à la démarche. Elles sont alors publiées sous une forme anonymisée ne permettant pas d'identifier directement leur auteur.

Sécurité des données

Des mesures techniques et organisationnelles appropriées sont mises en œuvre afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles.

En cas de violation de données personnelles susceptible d'engendrer un risque pour les droits et libertés des personnes concernées, les obligations prévues par le RGPD seront appliquées, notamment la notification à l'autorité de contrôle compétente et, lorsque cela est requis, l'information des personnes concernées.

Vos droits

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité de vos données et, dans certains cas, d'opposition au traitement de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à : info@acceptablesavenirs.eu

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) : www.cnil.fr.

Projet Agrivoltaïque à St-Julien-des-Landes et Vairé



Les motivations du projet

Le projet agrivoltaïque de Saint-Julien-des-Landes et Vairé, porté conjointement par le GAEC de l'Indomptable et Verso Energy, s'inscrit dans la continuité de l'évolution de l'exploitation.

Engagé en agriculture biologique depuis 2021, le GAEC souhaite poursuivre la réduction de son impact environnemental tout en renforçant la résilience de son exploitation.

Le projet permettra notamment de :

- mieux valoriser certaines parcelles peu productives par le développement de l'élevage bovin ;
- moderniser un système d'irrigation aujourd'hui coûteux en eau, en énergie et en temps de travail ;
- améliorer les conditions d'élevage (abris contre le soleil et les intempéries) ;
- renforcer la résilience des cultures face aux aléas climatiques ;
- optimiser l'irrigation, tout en la rendant plus compatible avec l'apiculture locale ;
- poursuivre la réduction de l'empreinte carbone de l'exploitation.

Ce projet contribue à aider à pérenniser les activités agricoles locales, dans un contexte marqué par la baisse du nombre d'agriculteurs, la pression économique sur les exploitations et les incertitudes climatiques croissantes.



Les motivations du dialogue

Le GAEC de l'Indomptable et la société Verso Energy souhaitent échanger avec les habitants et les acteurs du territoire afin de présenter le projet et de veiller à sa bonne intégration locale.

Cette démarche vise à recueillir les attentes, répondre aux questions et aux propositions, et, faire évoluer le projet en fonction des retours exprimés.

Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2

La démarche de dialogue proposée

Le GAEC de l'Indomptable et la société Verso Energy souhaitent échanger avec les habitants et les acteurs du territoire afin de présenter le projet et de veiller à sa bonne intégration locale.

Cette démarche de dialogue s'appuie sur :

- des rencontres avec les acteurs du territoire ;
- un comité de dialogue associant les parties prenantes locales ;
- une exposition d'information et de dialogue ouverte à tous.

Janvier à Avril 2026

Rencontres individuelles des acteurs du territoire

Riverains, Chambre d'agriculture, Communes de Saint Julien des Landes et de Vairé, Pôle ENR

24 juin 2026

Rencontre du comité de dialogue

Former un groupe d'acteurs du territoire pour piloter la co-construction du projet

6 juillet 2026

Exposition publique d'information et de dialogue

- Présenter le projet et la démarche de concertation
- Échanger et recueillir les retours

 **Vous êtes ici**

Septembre 2026

Comité de projet réglementaire

- conformément au décret n°2023-1245 du 22/12/2023
- instance qui se réunit avant le dépôt de la première demande d'autorisation d'un projet.

Septembre 2026

Dépôt des 2 permis de construire (PC)

Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le comité de dialogue

Le GAEC de l'Indomptable et la société Verso Energy proposent la mise en place d'un comité de dialogue, réunissant des représentants du territoire au sein d'un groupe d'échange chargé d'accompagner la démarche, de partager les attentes locales et de contribuer à l'évolution du projet.



Composition proposée

Collectivités

- Commune de Saint-Julien des Landes
- Commune de Vairé
- Communauté de communes Pays des Achards
- Les Sables d'Olonne Agglomération

Monde agricole

- Chambre d'agriculture de Région Pays de la Loire
- Association éleveurs Bio - EBIO
- CUMA de la Vallée du Jaunay
- L'abeille Océane (Apiculteur local)

Acteurs associatifs

- Société Communale de Chasse
- Chasse privée

Acteurs économiques et du tourisme

- Terrena (coopérative bio)
- Camping de la Bretonnière
- Camping de la Guyonnière
- Le grand défi
- Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de Vendée SYDEV

Autres

- Riverains / Voisins
- Propriétaires actuels d'une partie des terrains
- Acceptables Avenirs

Porteurs du projet

- GAEC de l'Indomptable
- Verso Energy

Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4

Les engagements pour le dialogue

Dans le cadre de cette démarche de dialogue, le GAEC de l'Indomptable et la société Verso Energy s'engagent à :



Répondre à toutes les questions écrites

formulées dans le cadre du dialogue territorial



Analyser objectivement toutes les propositions

concernant les éléments ouverts au dialogue



Restituer exhaustivement

les éléments issus du dialogue et y répondre en faisant, le cas échéant, évoluer le projet.



Alimenter sa demande de permis de construire

uniquement à partir des éléments présentés et/ou débattus dans le cadre du dialogue

Pour participer :



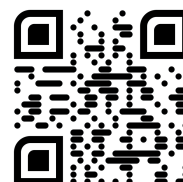
Vous êtes invités à transmettre vos questions, remarques et propositions

→ via le livret d'information et de dialogue mis à votre disposition dans la salle

→ en participant en ligne

• via : acceptableavenir.fr/projet/st-julien/

• ou via ce **QR code**



Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pourquoi ce projet ?



Intérêt agricole

→ Renforcer la résilience de l'exploitation

- Diversification des activités agricoles
- Adaptation aux aléas climatiques (sécheresse, gel, grêle, échaudage)
- Gestion optimisée de la ressource en eau et réduction de la charge de travail (modernisation de l'irrigation)
- Amélioration du potentiel agronomique
- Modernisation de l'exploitation
- Flexibilité générale apportée par la solution trackers

→ Améliorer les conditions d'élevage

- Amélioration du bien-être animal (Protection : soleil et intempéries)
- Étalement de la courbe de pousse de l'herbe au cours de l'année
- Surveillance bovins allégée
- Sécurité bovins augmentée grâce aux clôtures

→ Préparer l'avenir de l'exploitation

- Développement du maraîchage et de l'apiculture
- Soutien aux circuits courts et aux initiatives locales
- Future transmission facilitée
- Poursuite de la démarche de réduction des émissions et contribution à la transition énergétique du territoire



Un projet réfléchi et porté avec Verso Energy

→ Associer agriculture et énergie renouvelable

Le projet agrivoltaïque a pour objectif de contribuer à la consolidation économique de l'exploitation, produire de l'énergie renouvelable, tout en apportant les services agricoles suivants :

- adaptation au changement climatique
- protection contre les aléas climatiques
- amélioration du bien-être animal.



Intégration territoriale du projet

→ Mise en oeuvre d'un dialogue avec le territoire

Cette démarche vise à recueillir les attentes, répondre aux questions et aux propositions du territoire, et, faire évoluer le projet en fonction des retours exprimés.

Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

6

Le projet agricole



Situation actuelle

Le GAEC de l'Indomptable

- Delphine & Pascal MORNET,
- 2 UTH + 1 apprenti/stagiaire
- 100% Agriculture biologique (205 SAU)
- Élevages bovin et porcin
- 160 ha de grandes cultures principalement irriguées
- Vente directe



Delphine et Pascal Mornet



Le projet agrivoltaïque du GAEC

Évolutions de l'exploitation

-  Maintien de l'agriculture biologique (100% SAU)
-  Développement à 60 UGB de l'élevage bovin
-  Installation d'un système d'irrigation plus performant, plus économe en eau, en énergie et en temps de travail.
-  Potentielle installation d'un jeune
-  Augmentation du nombre d'employés

Soutien à l'agriculture locale

-  Ouverture de l'exploitation au maraîchage et à l'apiculture
-  Soutien au développement de la vente directe des producteurs locaux par la mise en place de casiers

Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

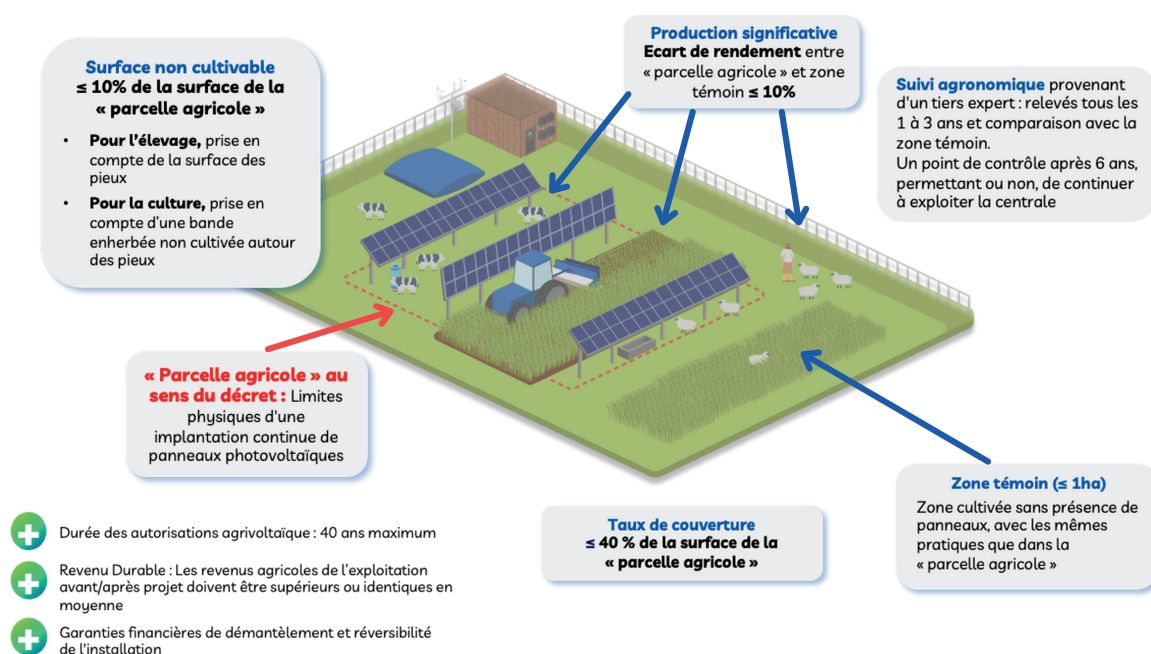
.....



Définition et réglementation

L'agrivoltaïsme est une installation solaire qui contribue durablement à la production agricole en apportant au moins l'un des services suivants : amélioration du potentiel agronomique, adaptation au changement climatique, protection contre les aléas, amélioration du bien-être animal.

Une installation est exclue si elle porte une atteinte substantielle à ces services, n'est pas réversible, si l'agriculture ne reste pas l'activité principale sur la parcelle ou si la production agricole des parcelles ne présente pas un rendement suffisant.



Projet compatible

Le projet répond à la définition de l'agrivoltaïsme et respecte les critères du décret du 8 avril 2024 :

- **Amélioration du bien-être animal**, grâce à l'ombre des panneaux, qui protège les animaux des fortes chaleurs ;
- **Adaptation au changement climatique et protection contre les aléas climatiques** : limitation des effets de la sécheresse et des fortes chaleurs sur les animaux et les prairies, et économies d'eau.
- **Maintien de l'élevage comme activité principale** ;
- **Taux de couverture d'environ 30 %**
- **Amélioration du revenu agricole** après la mise en œuvre du projet.
- **Réversibilité totale du projet**, grâce à l'utilisation de pieux battus, sans fondations en béton ni artificialisation des sols, permettant une remise en état du terrain à l'issue de l'exploitation.

Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

8

L'agrivoltaïsme



Exemple : projet pilote

Site en exploitation d'Outarville dans le Loiret (45)

L'objectif de cette installation est de protéger les grandes cultures des stress thermiques et hydriques, afin de sécuriser le rendement et la qualité des récoltes, tout en réduisant la consommation d'eau d'irrigation.



Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

9 Verso Energy

Qui est Verso Energy ?

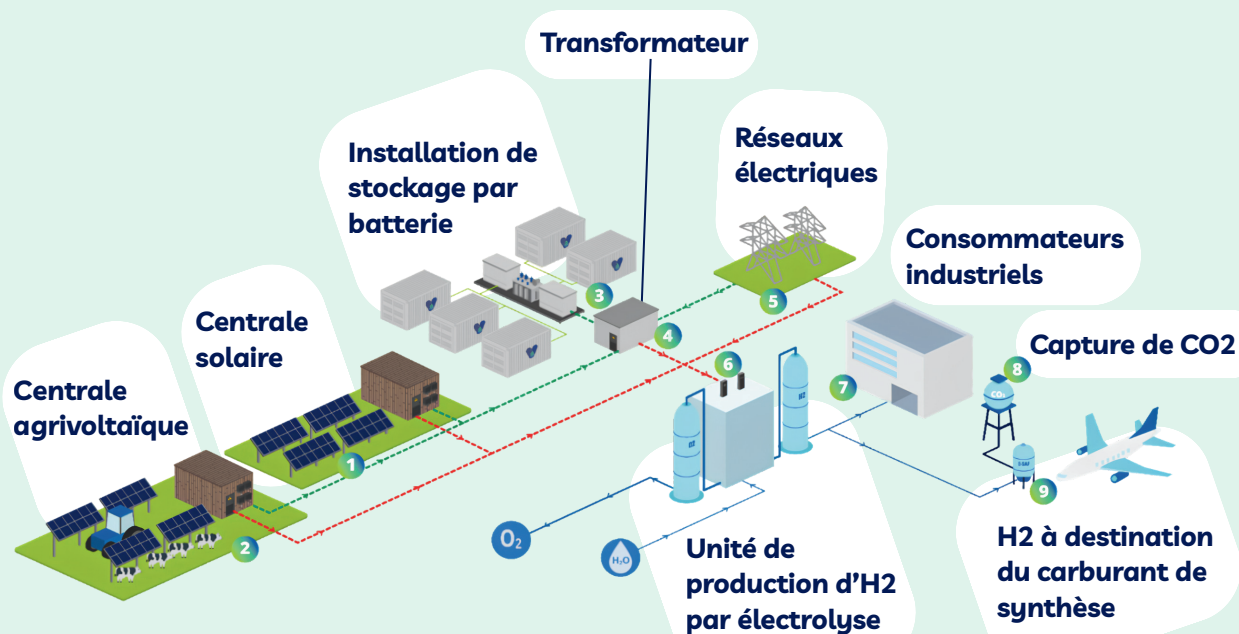
Verso Energy est une société française créée en 2021 spécialisée dans le développement, le financement et la réalisation de projets de production d'énergie renouvelable et de solutions de décarbonation.

Elle développe des installations de production d'énergies renouvelables ainsi que des projets industriels destinés à produire de l'hydrogène bas carbone et des carburants de synthèse.

L'entreprise porte aujourd'hui plusieurs projets en France, des installations en exploitation et des projets en cours de développement, répartis sur différentes régions : Pays de la Loire, Centre Val de Loire, Bourgogne Franche Comté, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte-d'Azur.



Le modèle Verso Energy



Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Localisation des zones étudiées



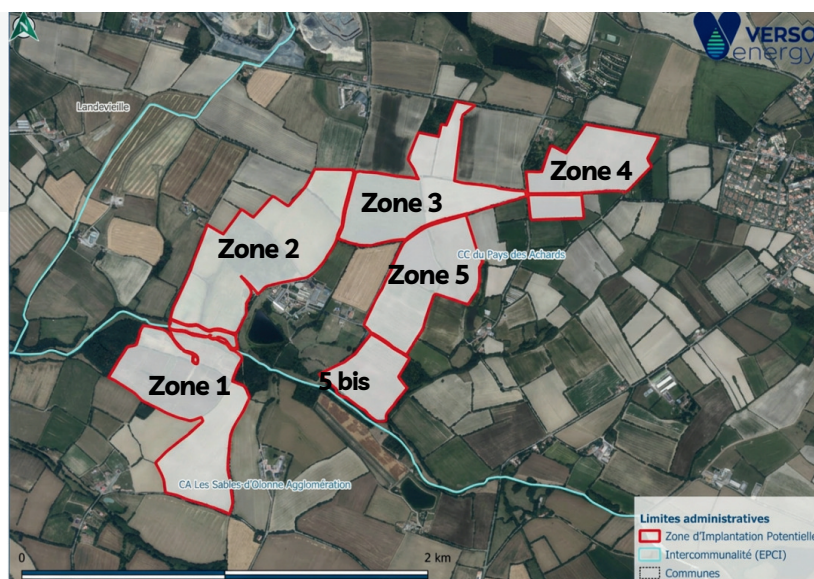
La zone d'étude se situe sur les communes de St-Julien-des-Landes et Vairé



Enjeux



La zone d'étude a été divisée en 6 zones pour présenter les enjeux.



→ Synthèse des enjeux sur les 6 zones

Avec des mesures adaptées (recul par rapport aux haies, adaptation du calendrier des travaux, espacement adéquat des rangées, etc.), l'impact de l'ensemble des zones peut être réduit à un niveau faible, voire très faible. L'enjeu agricole correspond à la qualité agronomique des sols.

	Enjeux environnementaux	Enjeux paysagers	Enjeux agricoles	Enjeux risques
Zone 1				
Zone 2				
Zone 3				
Zone 4				
Zone 5				
Zone 5 bis				

Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

11

Le projet solaire



Zone d'implantation à co-construire

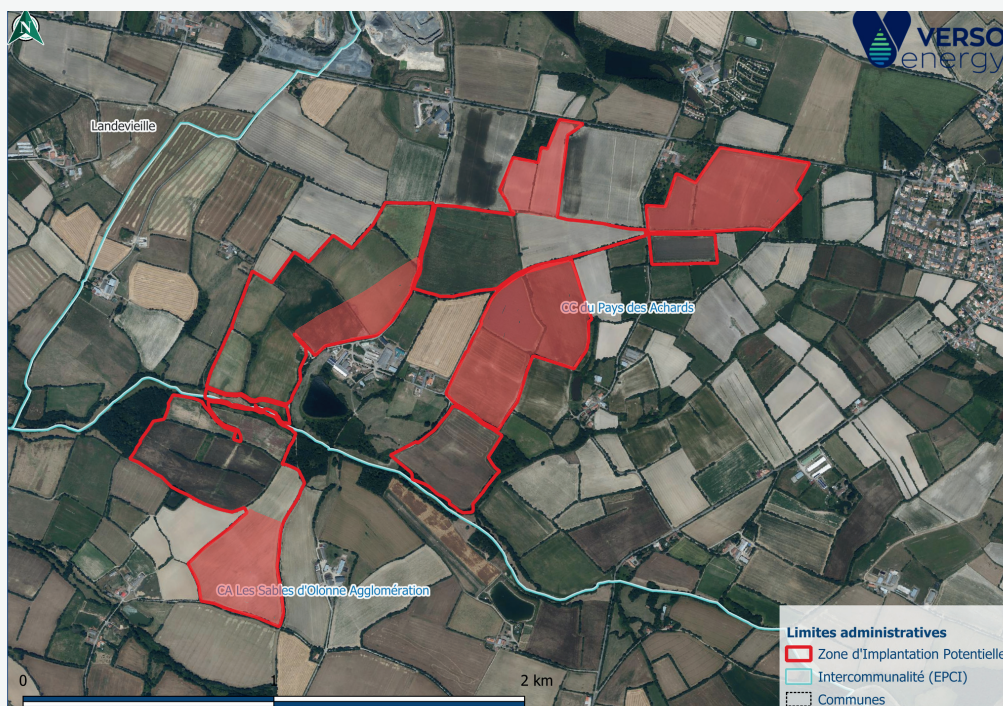
Les porteurs du projet ont choisi d'ouvrir au dialogue la définition de la zone d'implantation du projet solaire :

Lors du comité de dialogue du 24 juin 2026, les participants ont été invités à identifier, sur la zone d'étude, les secteurs où les panneaux ne devraient préférentiellement pas être implantés.

Ces propositions sont représentées en rouge sur la carte ci-dessous.

Vous pouvez également indiquer les zones que vous préféreriez voir exclues en les hachurant sur les cartes mises à disposition dans la salle ou dans le livret de dialogue.

Les propositions seront étudiées par les porteurs du projet au regard de leur faisabilité, notamment des contraintes agricoles et économiques.



Estimations de production

Puissance crête

environ 25 MWc

Poste source

Mothe Achard à 9,3 km

Productible envisagé

environ 1 443 kWh/kWc/an

avant pilotage agronomique
Pour chaque kilowatt-crête (kWc) installé, l'équipement générera 1 443 kilowattheures (kWh) par an.

Production annuelle estimée

environ 36 GWh/an

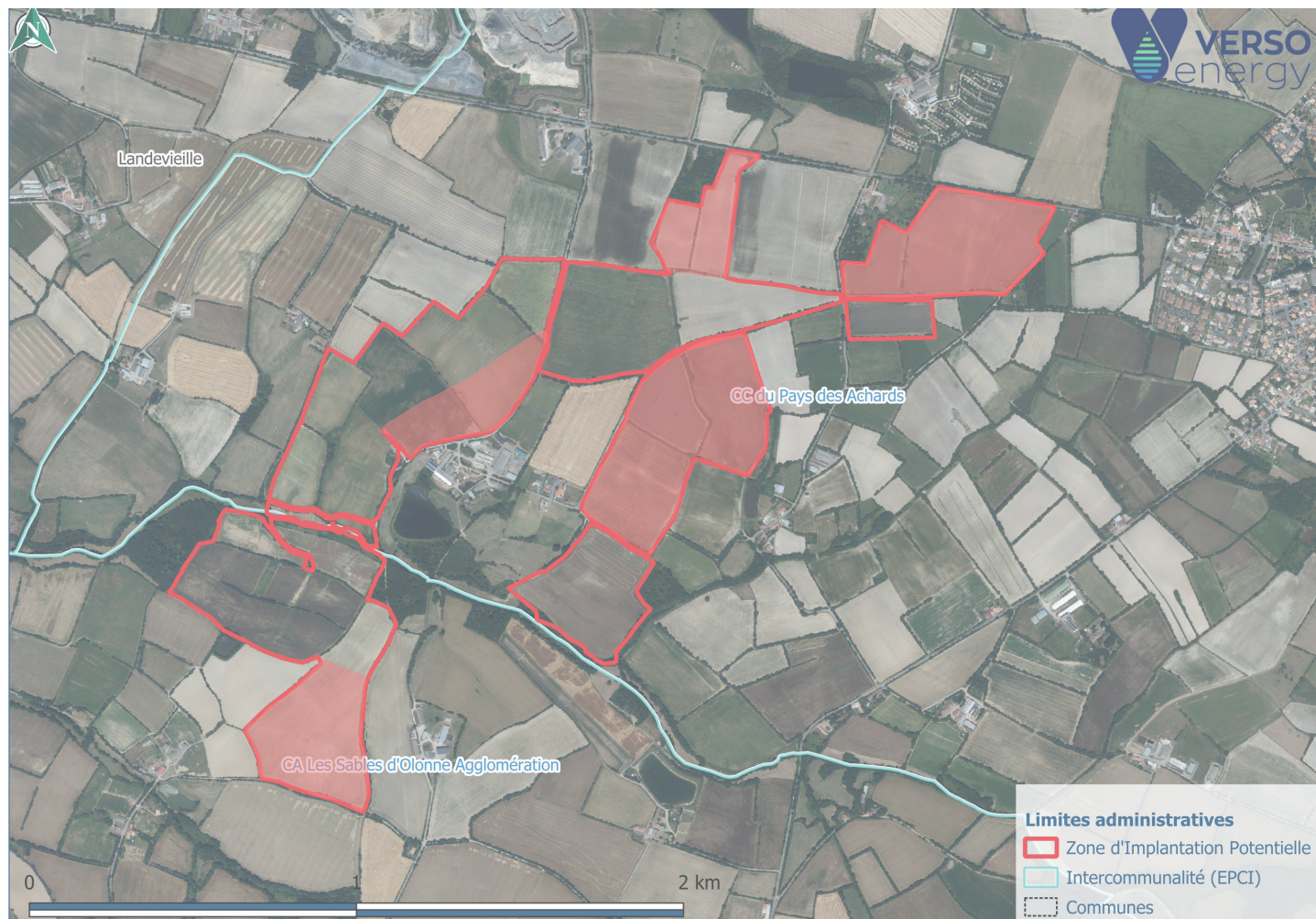
Calculée en multipliant la puissance par le productible.
C'est l'énergie consommée en un an par environ 8 000 foyers.

Zones défavorables



Vous pouvez indiquer les zones que vous préféreriez voir exclues en les hachurant sur cette carte.

Les propositions seront étudiées par les porteurs du projet au regard de leur faisabilité, notamment des contraintes agricoles et économiques.



Questions / Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

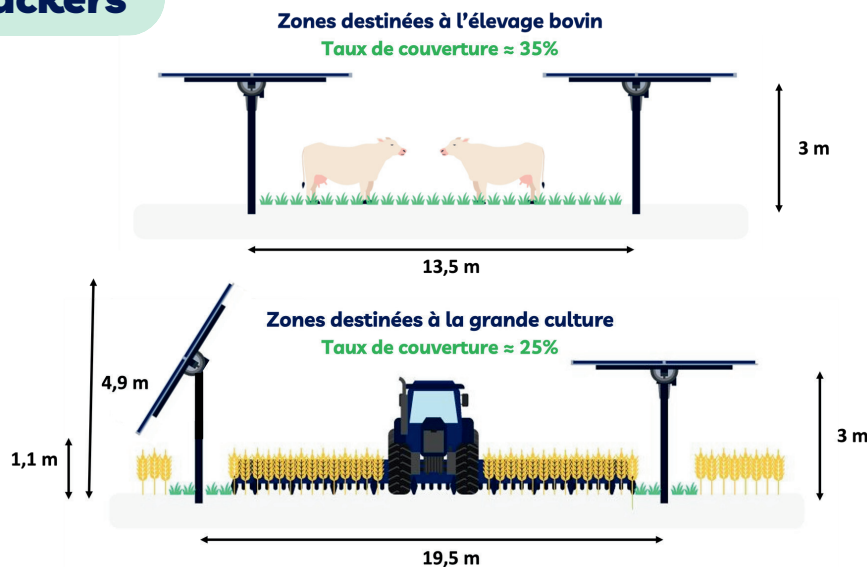
.....

.....

.....



Trackers



Stratégie de pilotage

Pilotage agronomique prioritaire sur le pilotage solaire

Analyse en fonction du climat Vendéen et du dimensionnement des structures :

- Orientation dynamique des panneaux pour laisser passer suffisamment de lumière afin de maintenir le rendement des cultures au-dessus de 90 % ;
- Protection thermique contre le gel et l'échaudage ;
- Rotation des panneaux pilotée selon les stades phénologiques des cultures et les conditions météorologiques ;
- Algorithme ajustable à partir des premiers retours d'exploitation afin d'optimiser en continu le pilotage agronomique ;
- Possibilité pour l'exploitant d'orienter ponctuellement les panneaux afin de faciliter les passages mécaniques et les interventions agricoles.

FUNCTIONNEMENT D'UN SYSTÈME AGRIVOLTAÏQUE À TRACKERS PILOTÉS

1 Capteurs météo

(rayonnement solaire, température, hygrométrie, vent, humidité du sol...)

2 Système de pilotage automatique

- Reçoit les informations envoyées par les capteurs.
- Analyse ces données via un algorithme.
- Interprète ces données pour orienter les panneaux par pivotement.

L'algorithme tient compte des différents stades phénologiques des plantes et des conditions météorologiques.

3 Panneaux solaires pivotants

- Reçoivent les ordres provenant du système de pilotage.
- Orientent les panneaux pour adapter l'ensoleillement et l'ombrage aux besoins des cultures et les protéger des aléas climatiques (gel, grêle, vagues de chaleur, etc.).

1

Levée

Adapter l'exposition au soleil tout en préservant la réserve en eau du sol.

2

Floraison

Limiter l'excès d'exposition pour éviter les stress hydriques et thermiques.

3

Maturation

Adapter l'exposition au soleil pour assurer la maturation des grains.

Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

13

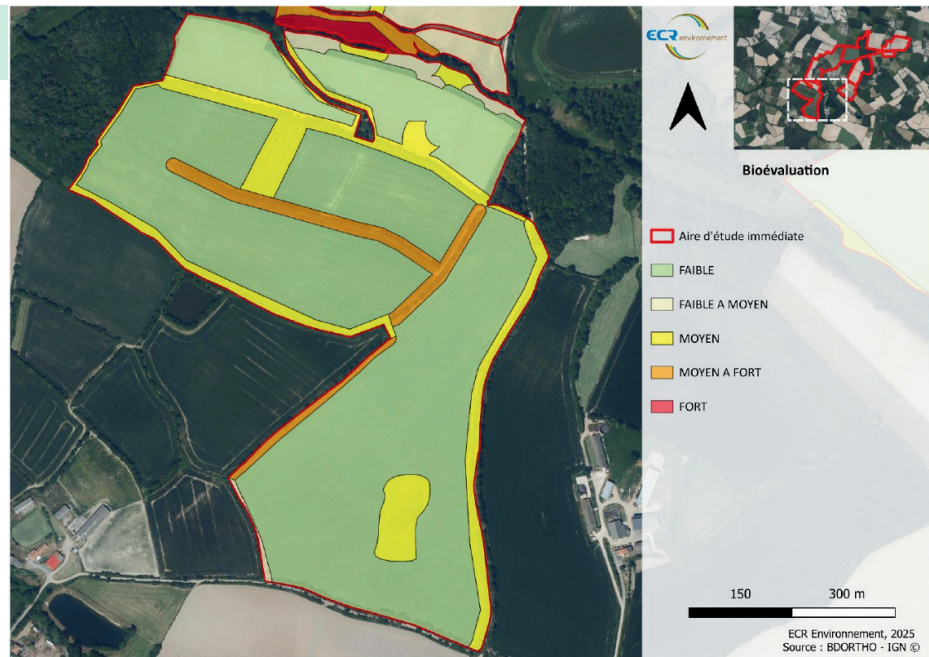
Enjeux écologiques

Dans le cadre d'un projet agrivoltaïque, une étude d'impact environnemental est réalisée afin d'identifier les enjeux écologiques du site à chaque saison.

Elle permet d'analyser les effets du projet sur la faune, la flore, les sols et les paysages, et de définir les mesures nécessaires pour éviter, réduire ou compenser ces impacts.

La synthèse des enjeux du milieu naturel réalisée par ECR Environnement est présentée ci-dessous.

Zone 1



Zone 2

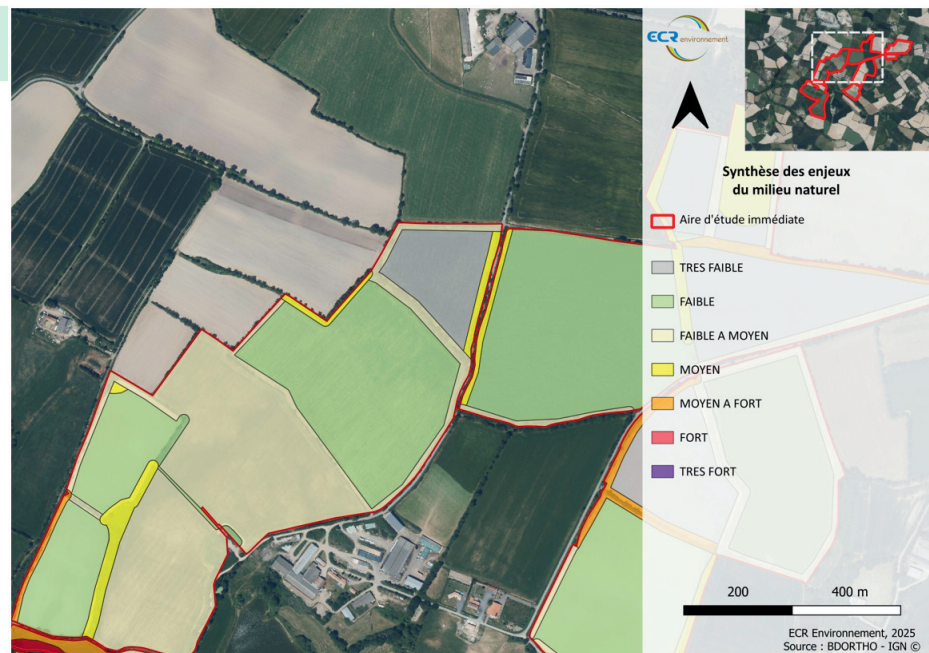


Figure 102 : Bio-évaluation du secteur d'étude au Nord-Ouest

Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

14 Enjeux écologiques

Zone 3 & 4



Zone 5



Avec les mesures adaptées (retraits par rapport aux haies, adaptation du calendrier des travaux, bon écartement des rangées...) **l'ensemble des zones pourront avoir un impact faible ou très faible.**

Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Choix des points de vue concertés

Les porteurs du projet ont choisi d'ouvrir au dialogue la sélection des points de vue destinés à évaluer l'intégration paysagère du projet :

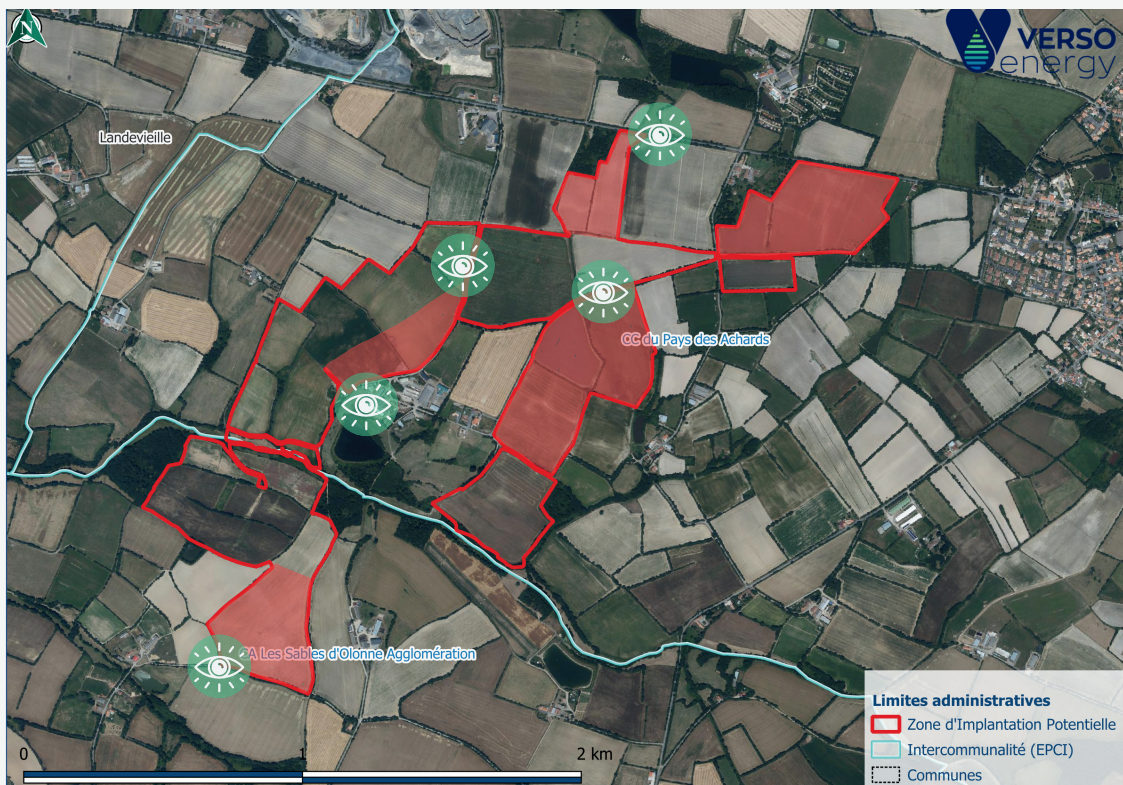
Lors du comité de dialogue du 24 juin 2026, les participants ont été invités à identifier les points de vue qu'ils jugeaient les plus pertinents pour réaliser les simulations visuelles du projet.

La situation géographique de ces points de vue est présentée ci-dessous. Icônes :

Ces simulations ont été réalisées en partenariat avec Ndunes, spécialiste des visualisations immersives.

Elles permettent de découvrir :

- une visite virtuelle immersive ;
- les simulations du projet en 360° (avant/après) ;
- les variantes avec ou sans mesures d'intégration paysagère.



Ces contenus sont :

- présentés dans la salle sur un ordinateur
- et sont également accessibles en ligne via

<https://www.klapy.com/tour/M2a0mhRYoV>



Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Une filière organisée en France

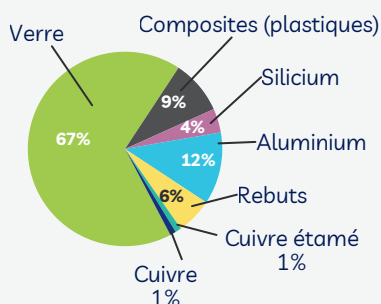
Les panneaux photovoltaïques en fin de vie peuvent être : collectés, réemployés ou recyclés grâce à une filière dédiée (SOREN)

Les panneaux cristallins sont recyclables à

94%*

*jusqu'à + de 95% selon les installations et les technologies de traitement

Composition



Une contribution est versée dès l'installation du projet photovoltaïque pour financer

soren

Éco-organisme agréé par les pouvoirs publics chargé de la collecte et du recyclage des panneaux en France.



Comment les panneaux sont-ils recyclés ?

Les panneaux usagés sont

- 1 Collectés**
dans des points d'apport volontaire ou sur le site
- 2 Démontés**
et séparés de leurs cadres aluminium
- 3 Broyés ou délaminés**
- 4 Triés**
afin de récupérer les différents matériaux recyclables

Les matériaux recyclables

- **Verre** à 100 %
- **Cadres aluminium** à 100 %
- **Silicium**
- **Métaux conducteurs** (argent, cuivre, aluminium)
- **Plastiques** sous forme de granulés ou d'énergie



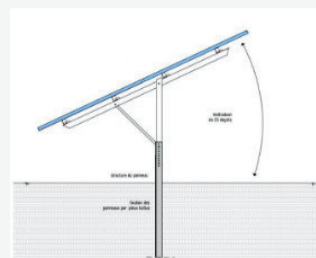
Réversibilité et démantèlement

Réversibilité

Utilisation de pieux battus, pas de fondations en béton, pas d'artificialisation du sol ce qui permet une remise en état du terrain comme avant installation de la centrale.

Démantèlement

Le démantèlement et la désinstallation de la centrale sont garantis par Verso Energy. Le démantèlement est imposé par la réglementation



Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Retombées économiques locales

Retombées fiscales locales

des recettes générées pour les collectivités locales
(commune 20%, intercommunalité 50%, département 30%)

→ IFER **près de 3,6 millions d'euros projetés sur 40 ans**

→ CFE, CVAE

Travaux publics liés au projet

→ préférentiellement entreprises locales (Offre de concours)

Soutien à un projet local éventuel

→ Mécénat / Sponsoring : ex : Borne de recharge électrique



Compensation collective agricole

→ Soutien de la filière agricole locale



Participation locale & avantages riverains

Financement participatif

→ Participation au financement du projet (obligations convertibles).
Durée : 3 à 5 ans – taux attractif ~ entre 6 et 8 % (en fct. de la rentabilité du projet).

Bons Énergie

→ Participation à la facture d'électricité pour les foyers les plus proches.



Vie locale

Intégration paysagère du projet

Actions pour la biodiversité

→ (milieux naturels, renaturation, plantation et renforcement de haies)

Parcours pédagogiques / visites scolaires



Voir les éléments ouverts au dialogue → affiche 19

Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Calendrier du projet

Dates effectives

Dates projetées



Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

→ Sous réserve de faisabilité (technique, économique, agricole)



Zone d'implantation
(à l'intérieur de l'aire d'étude)



**Mesures
d'accompagnement**
environnementales et
paysagères



**Prise en compte de
l'activité cynégétique**



**Recours aux
entreprises locales**



Phase travaux :
choix de circulation des
camions ; informations
pendant la phase de
travaux



La concertation

Un livret est à votre disposition pour transmettre vos questions, remarques et suggestions.

Vous pouvez également le retrouver en ligne, via acceptablesavenir.fr/projet/st-julien/ ou en flashant le QR Code.



Propositions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Projet Agrivoltaïque à St-Julien-des-Landes et Vairé



LE DIALOGUE CONTINUE

Merci pour votre participation

**Vous êtes invités à participer jusqu'au
6 août 2026**

➔ **Nous remettre votre livret**

➔ Par mail : contact@acceptablesavenir.fr

➔ Par courrier postal :

Acceptables Avenirs,
20 rue Hermès,
31520 Ramonville-Saint-Agne



➔ **Participer en ligne**

➔ via ce lien :

acceptablesavenir.fr/projet/st-julien/

➔ via le QR code

